

Ecole : attaques contre l'éducation à la sexualité

Alors que le premier programme scolaire sur le sujet doit être publié, des collectifs conservateurs se mobilisent

La principale du collège Jules-Ferry de Tours, Catherine Polito, se dit encore « surprise » de la tempête qu'elle a dû affronter ces dernières semaines. Comme chaque année, le collège prévoit début février un temps d'échanges de deux heures sur la « vie affective et les relations filles-garçons » pour les quatre classes de 3^e de l'établissement. L'infirmière scolaire est accompagnée pendant ces séances de membres du personnel de santé de la PMI (protection maternelle et infantile) d'Indre-et-Loire. Leur intervention s'appuie sur une exposition itinérante, conçue par le département en 2011 et intitulée « 2XY », qui aborde les différents aspects de la vie affective et sexuelle : l'anatomie du corps, le respect, le consentement...

Après avoir pris connaissance de l'exposition, les élèves déposent leurs questions écrites sur ces différents sujets de manière anonyme et les intervenants y répondent. « Un classique » de l'éducation à la sexualité, selon la principale, qui juge ces séances « essentielles » pour « protéger les élèves des conduites à risques » et « promouvoir l'égalité filles-garçons », conformément à une circulaire de 2018 qui précise les objectifs de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire. Depuis 2001, une loi a rendu obligatoires trois séances annuelles, du CP à la terminale. Dans les faits, une minorité d'élèves bénéficie de l'ensemble de ces séances.

Surveillance

Tout aurait dû s'arrêter là au collège Jules-Ferry de Tours. Mais, lundi 5 février, la principale est prévenue que cette intervention est désignée à la vindicte populaire sur les réseaux sociaux par l'association Parents en colère, réputée proche des sphères complottistes et de l'extrême droite. « Alertée » par une mère d'élève, l'association met en avant une séance qui aurait évoqué la « masturbation des bébés », « schématisé les positions sexuelles et la manière de prendre du plaisir » ou « la possibilité d'avoir des rapports sexuels dès 9 ans ». « Des mensonges », s'indigne la principale, qui y voit une « attaque contre le rôle de l'école ». Quelques jours plus tard, une dizaine d'adultes non connus du collège distribuent des tracts aux élèves à la sortie de l'établissement pour leur demander de ne pas assister à ces séances.

Un « harcèlement en ligne » et des « campagnes de désinformation » dénoncées depuis 2022 par une intersyndicale d'enseignants

Devant cet emballement, la cheffe d'établissement dépose plainte pour diffamation le 7 février. Le conseil départemental fait de même le 13 février. « Tout ce qui est présenté dans le cadre de l'exposition a été validé et participe de nos missions de prévention », affirme Judaël Osmond, vice-président du conseil départemental. La situation est inédite pour l'élu comme pour le personnel du collège. Christian Mendivé, directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire, s'étonne encore : « La prévention effectuée au collège a rarement été polémique. L'idée de préserver les adolescents de conduites à risques me semble consensuelle et répond à notre mission de service public. »

Cet incident s'avère emblématique de la surveillance opérée par des associations de droite conservatrice et d'extrême droite sur ce que fait l'école en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle, à laquelle elles sont opposées. Des associations comme Parents vigilants, lancée par Eric Zemmour et son parti Reconquête!, ou Parents en colère demandent aux internautes de leur signaler toute situation jugée litigieuse. Elles livrent ensuite sur les réseaux sociaux le nom de l'établissement, sa localisation géographique et ce qu'elles lui reprochent.

Un « harcèlement en ligne » et des « campagnes de désinformation » dénoncées à plusieurs reprises depuis 2022 par une intersyndicale. « Les collègues et communautés éducatives visées sont plongés dans des situations intenable, où la peur devient quotidienne », écrivaient ainsi en novembre 2023 SUD, la FSU, l'UNSA, la CGT et le SGEN-CFDT dans un courrier au ministre de l'époque, Gabriel Attal, au sujet de Parents vigilants et de ses « attaques », qui touchent, outre l'éducation à la sexualité, les activités autour de la lutte contre les LGBTphobies et les droits des personnes migrantes.

Alors ministre de l'éducation nationale, Amélie Oudéa-Castéra décomptait, mi-janvier, lors d'un débat à l'Assemblée nationale sur « l'instrumentalisation politique des élections des parents d'élèves », 42 signalements effectués entre septembre et décembre 2023 par les établissements auprès du ministère concernant la remise en cause d'un enseignement, « qu'elle soit revendiquée directement par le collectif Parents vigilants – c'est le cas d'un seul signalement – ou par des collectifs ou des parents qui s'y apparentent ». Là encore, l'opposition à l'éducation à la sexualité fait partie des thèmes récurrents de ces actions. Un nombre peu important au regard de la totalité des signalements, 11800, mais en hausse par rapport à la même période en 2022, où 24 avaient été remontés au ministère.

Ces pressions interviennent alors que le Conseil supérieur des programmes, instance indépendante qui élabore les programmes scolaires au ministère de l'éducation nationale, doit publier fin février ou début mars un projet de programme scolaire d'éducation à la sexualité du CP à la terminale. Une initiative lancée en 2023 par Pap Nidaye, alors ministre, qui « s'inscrit pleinement dans la politique éducative en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations et les violences ».

Prévue pour novembre 2023 puis pour janvier 2024, la publication de ce programme, politiquement sensible, a pris du retard avec la valse des ministres. Le 20 janvier, le chef du gouvernement, Gabriel Attal, a précisé que ce programme serait mis en place à la rentrée 2024. « A l'école pri-

« Préserver les adolescents de conduites à risques répond à notre mission de service public »

CHRISTIAN MENDIVÉ
directeur académique
des services de l'éducation
nationale d'Indre-et-Loire

maire, on doit apprendre le respect de l'intégrité du corps », a-t-il précisé, et l'éducation sexuelle « en tant que telle » doit « venir au collège et au lycée ».

Là encore, les milieux conservateurs se mobilisent. SOS Education, association qui se présente



comme « apolitique » mais réputée proche de la droite conservatrice, a rédigé un rapport, sous-titré « de la prévention à la sexualisation précoce », pour pointer des « dérives » de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire, qui serait « à l'opposé de ce qu'il convient de faire ». Pour l'association, qui s'était déjà opposée à la circulaire de 2021 sur la transidentité à l'école, la liberté pédagogique n'a pas lieu d'être sur ces sujets.

Les « ex » de La Manif pour tous

Le Syndicat de la famille, ex-Manif pour tous, qui s'est mobilisé contre le mariage de couples de même sexe, a organisé un colloque au Sénat le 9 février avec les associations Famille et liberté et Juristes pour l'enfance sur le projet de programme d'éducation sexuelle, même si celui-ci n'est pas encore connu. La présidente du syndicat, Ludovine de La Rochère, a estimé que les « jeunes ont avant tout besoin d'une éducation affective et relationnelle » qui se fait principalement dans la sphère familiale. « S'il ne reste qu'une éducation à la sexualité, comme elle est écrite dans la loi, elle ne peut être que déplacée et contre-productive. »

Ces associations ont été reçues par le Conseil supérieur des programmes, au même titre que les associations de défense des droits LGBT ou les représentants des cultes, dans le cadre de la trentaine d'auditions menées pour élaborer le programme scolaire d'éducation à la sexualité. Une consultation « extrêmement large » revendiquée par le président de ce conseil, Mark Sherringham. « Tous ceux qui ont demandé à être auditionnés l'ont été, mais cela ne signifie pas que l'on va dans un sens ou un autre. Nous ne sommes là ni pour promouvoir ni pour dénoncer tel ou tel aspect, mais pour tenir les objectifs fixés par la loi et veiller à ce que le programme soit acceptable par tous », prévient-il. Une fois rendu public, le projet sera soumis, comme tout projet de programme, à consultation avant que la version définitive soit publiée par le ministère de l'éducation nationale.

Lors du colloque, Ludovine de La Rochère a invité les participants à « veiller avec une extrême vigilance sur ce que fera le ministère de l'éducation nationale » avec ce programme scolaire et à « veiller à ce que feront les établissements scolaires, qui portent une responsabilité évidente ». ■

SYLVIE LECHERBONNIER